Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260420-D31_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 20 AVRIL 2026

Date de convocation : 14 avril 2026
Nombre de conseillers e*n exercice :* 23 *Présents : 13* *Votants :* 20

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DUTEIL Bruno, Maire

Mme BERREE Brigitte, M. CLOUET Jean-Yves, Mme LE PLUART-BRILLAND Mathilde, M. BLAIRON Cédric, adjoints

M. JACOB Christophe, M. COLLET Mathieu, Mme BERTIN Christine, M. GAUTIER Gérard, Mme SAMARCQ Marie, Mme BLANDIN Aurore, Mme FLEURY Samantha, M. TEXIER Chris, conseillers.

EXCUSÉS : M. ROUX Etienne, Mme CHOPIN Agnès, M. DEBROIZE Hubert, Mme LECARPENTIER Florence, M. DESMASURES Ludovic, Mme CARISSAN Fanny, Mme DUMERAT Emilie, Mme DUGUE Mélanie, M. DUBREIL Denis

ABSENTS : M. BELAN Hugo,

Monsieur ROUX Etienne donne pourvoir à Madame BERREE Brigitte
Monsieur DUBREIL Denis donne pouvoir à Monsieur CLOUET Jean-Yves
Monsieur DEBROIZE Hubert donne pouvoir à Madame BLANDIN Aurore
Madame CARISSAN Fanny donne pouvoir à Monsieur COLLET Mathieu
Madame DUMERAT Emilie donne pouvoir à Madame LE PLUART-BRILLAND Mathilde
Madame CHOPIN Agnès donne pouvoir à Madame SAMARCQ Marie
Madame LECARPENTIER Florence donne pouvoir à Madame FLEURY Samantha

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Brigitte BERREE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°31/2026
Budget école 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE les subventions de l'école et **VALIDE** les projets suivants :

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260420-D31_2026-DE

Lignes budgétaires	***Montants attribués en 2025***	***Demande du conseil des maîtres de l'école (budget 2026)***		***Proposition d'attribution 2026 (augmentation de 0.9%)***
		Demande	*Explications*	
Budget de fonctionnement	426.47 € / classe (Qté 9) 32.41€ / élèves (Qté 229)	400 € par classe (Qté 9) 35 € par élève (Qté 228)	3 600 € 7 980 € soit 11 580 €	Par classe : 426.47*9*1.009 = 3872.78 Par élève : 32.41*1.009*228 = 7455.98 Soit 11 329 €
Equipement sportif : **- salle de sport** **- salle de motricité**	690 €	885 €	-Alti kit parcours Asco pour salle de motricité = 495 € - Trampoline = 120 € - Haies pliables = 80 € - Volants de badminton = 45 € - Frisbee souple = 50 € - Ballons de rugby = 95 €	885 €
Livres	1100 €	900 €	- Achat de livres selon les projets de classe (100 € par classe)	900 €
Matériel audio et vidéo **Matériel informatique**	0 €	1 200 €	- Valise de rangement et de charge pour tablettes Type Valise Naocase M400 : valise pour 16 tablettes 1 100 à 1 200 €	1 200 €
Dys	704 €	805 €	- Cahiers spécifiques = 120 € - Tabouret Moggoo □ 6 = 335 € - Elastiques pour chaise = 85 € - Casques anti-bruit □ 6 = 105 € - Tente refuge = 90 € - Fidgets + coussin de nuque lesté = 70 €	805 €

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260420-D31_2026-DE

Budget « Manuels »	2000 €	2 000 €	- Fich... - Cahiers de mathématiques cycle 3	2000 €
Education artistique et scientifique	1000 €	362 €	- solides = 62 € - ateliers des potions (fractions et décimaux) = 300 €	362 €
Budget interventions pédagogiques et sorties (O.C.C.E.)	234.86 * 1.013*9 = 2141.21 arrondi à 2141 + séjours de l'ensemble des classes 12 000 € Soit 14 141 €	3 600 €	- 400 € par classe	237.91*1.009*9 = 2160.46 arrondi à 2160 € + sortie scolaire fenicat de janvier 2026 de 895 € = 3055 €
TOTAL	30 904.81 €	21 332 €		20 535 €

Pour extrait conforme, le 20 avril 2026,

Le Maire,
Bruno DUTEIL

La Secrétaire de séance
BERREE Brigitte

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.